



LUTTES  
SOLIDARITES  
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297  
BELGIË/N-BELGIQUE

BUREAU  
DE  
DEPOT :  
5000  
NAMUR.

ED- RESP. : A. Defaux 64 Rue Pépin 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N° 361. Avril 2019



## UN PLAIDOYER PORTEUR D'ESPERANCES

### SOMMAIRE

- P.2** *NAMUR- Stop aux inégalités sociales*  
Plaidoyer à l'occasion des élections du 26 mai 2019
- P.3** *NAMUR- Les grandes lignes de notre plaidoyer*  
Une réelle sécurité d'existence
- P.4** *NAMUR- Stop aux inégalités sociales*  
La sécurité d'existence en danger  
Pourquoi sont-ils si riches ?
- P.5** *ANDENNE- Un chemin de citoyenneté*  
Rencontre d'un groupe de militants avec une chercheuse pour évaluer le plan Wallon de lutte contre la pauvreté sur le logement
- P.6** *NOS DROITS- Payer 25 € par chambre dans le logement social ?*
- P.7** *FEDERATION- CA SE PASSE PETITES NOUVELLES*  
Ici et là on se mobilise
- P.8** *NAMUR- HORS CADRE*  
*Flonflons et tourbillons*  
LST vous invite à sa fête foraine

### EDITORIAL

Dans le cadre des prochaines élections en Belgique, le 26 mai prochain, le mouvement Luttes Solidarités Travail diffuse largement des interpellations à destination des partis politiques mais aussi vers l'ensemble de la population.

Ce « plaidoyer » est porteur de nos espérances d'un monde plus juste et il témoigne de la citoyenneté que nous assumons malgré nos conditions de vie précaires et rudes.

Dans nos rencontres, nous partageons sur nos espérances profondes. Chaque participant(e) exprime la manière dont il questionne les conditions de vie qui lui sont imposées. Un regard collectif prend forme.

Qui d'autre que nous peut poser les questions soulevées par tant d'inégalités, de dénuement, qui font un écho à l'opulence et restent porteuses d'espérances pour un monde qui devrait tourner plus juste.

Notre plaidoyer questionne la sécurité d'existence qui doit être garantie à toutes et tous.

Luc Lefebvre

**Que celui ou celle qui sait lire, lise et PARTAGE ce JOURNAL avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

**FEDERATION**

**STOP AUX INEGALITES SOCIALES**

*PLAIDOYER DU MOUVEMENT LUTTES SOLIDARITES TRAVAIL  
À L'OCCASION DES ÉLECTIONS DU 26 MAI*

**POURQUOI UN PLAIDOYER**

Quel que soit le niveau de pouvoir auquel elles se rapportent, des élections représentent toujours une occasion importante de faire entendre notre point de vue, nos attentes, nos espoirs.

C'est aussi l'occasion de questionner les futur(e)s élu(e)s sur des choix politiques qui ne nous protègent pas mais qui au contraire, trop souvent, se retournent contre nous. Et de les interpeller sur toute une série de domaines qui ont un impact important sur notre quotidien.

**NOS PRIORITES**

Ce plaidoyer a une spécificité, il a été construit au départ de ce qu'on vit, de nos réalités, de ce que nous mettons quotidiennement en place pour résister à la misère.

A travers ce texte, nous voulons faire entendre notre priorité, qui est de garantir à chacun et chacune une réelle sécurité d'existence.

**NOUS NE VOULONS PAS DE PETITS AMENAGEMENTS QUI VISENT A GERER LA MISERE, MAIS DES POLITIQUES STRUCTURELLES QUI REPENDENT AUX NOMBREUSES ATTENTES EXPRIMEES EN TERMES DE JUSTICE SOCIALE**

Nous avons fait le choix d'attirer l'attention des candidat(e)s des différents partis politiques sur un ensemble d'éléments qui fragilisent notre sécurité d'existence et sur plusieurs aspects qui nous semblent essentiels pour la renforcer et la garantir.

Nous les interpellons également sur les engagements qu'ils comptent prendre dans ce sens.

**A DIFFUSER LARGEMENT**

Nous étions plus de 50 à nous rassembler à Rochefort, le 16 mars dernier dans le cadre de notre assemblée des militant(e)s, pour nous réapproprier collectivement le contenu du plaidoyer. Ce fut l'occasion de nous redire l'importance de nous faire entendre.

Nous avons très largement diffusé ce texte au niveau du monde politique et de la société civile. Il semble que les questions et interpellations que nous soulevons ne laissent pas indifférents. Nous continuerons à en faire un outil d'interpellation après les élections

Vous découvrirez les grandes lignes de ce plaidoyer dans la suite de cet article. Vous pouvez également en prendre connaissance, dans son entièreté, ainsi que le diffuser au départ de notre site <sup>1</sup>

<sup>1</sup> [http://www.mouvement-lst.org/documents/2019-02\\_LST\\_Plaidoyer\\_StopInegalitesSociales.pdf](http://www.mouvement-lst.org/documents/2019-02_LST_Plaidoyer_StopInegalitesSociales.pdf)

**LES GRANDES LIGNES DE NOTRE PLAIDOYER**

**UNE REELLE SECURITE D'EXISTENCE**

Pour nous, la croissance des inégalités ainsi que l'exploitation outrancière de l'humain et des ressources naturelles plongent une part croissante de l'humanité dans l'extrême pauvreté avec une absence totale de sécurité d'existence.

Pour nous, cette sécurité d'existence c'est plus que le pouvoir d'achat. Même si le niveau de nos revenus est souvent insuffisant pour couvrir le nécessaire.

Une réelle sécurité d'existence repose sur un grand nombre de droits et d'accès aux biens indispensables, qui sont généralement absents de nos vies.

Avoir un habitat décent et financièrement accessible, pouvoir vivre en famille sans avoir la crainte de interventions des services sociaux ou la menace de se retrouver à la rue.

C'est encore la possibilité pour nos enfants de se former par l'école et les études, en espérant trouver un véritable emploi.

La sécurité d'existence c'est aussi le droit de refuser de dévoiler sa vie privée dans une multitude de services, de pratiquer des actes de solidarités sans être pénalisé ou suspecté de fraude, comme c'est souvent le cas si on héberge des connaissances qui sont sans logement.

Une sécurité d'existence pour nous et nos enfants, c'est pouvoir vivre sans la peur en permanence, sans la honte et le mépris, accéder aux soins de santé, être considéré comme un être humain.



**Stop aux inégalités sociales !**

Plaidoyer  
du Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST)  
à l'occasion des élections de mai 2019



## FEDERATION

### PLUS DE GARANTIES, MOINS DE CONTRAINTES

Pour mettre en place cette sécurité d'existence nous voulons avoir accès à des vrais emplois dont les salaires permettent d'assumer les nécessités de la vie et qui participent aussi aux cotisations de sécurité sociale.

Trop souvent, nous devons accepter « des emplois » qui ne permettent pas sortir de la misère, voire, qui nous y enferment durablement.

Souvent, c'est sous la contrainte et la peur de tout perdre que nous sommes obligés d'accepter diverses formes de « travail forcé » qui ne respectent pas les conventions de protection des travailleurs.

*Beaucoup de personnes qui dépendent d'allocations sociales sont « activées » dans « des emplois » qui ne respectent pas les législations du travail. Des CPAS imposent des activités de nettoyage ou de gardes scolaires dans la cadre du PIIS, avec des défraiements de 1 ou 2 euros de l'heure, parfois des contrats ALE. Des prestations obligatoires, avec parfois la promesse de déboucher sur un contrat en article 60, ce qui est un véritable emploi mais à durée déterminée.*

*Au mois de novembre, je suis passée au médecin conseil de l'INAMI et il m'a dit que je pouvais retourner travailler. J'ai ensuite reçu un courrier dans lequel il est mis « que je ne suis plus reconnue à 2/3 d'incapacité, je ne suis plus incapable de travailler... que je dois me réinscrire comme demandeuse d'emploi et chercher un travail dans lequel il n'y a pas trop de charge (max 10kg) comme accompagnatrice de car et surveillante d'enfants ». Mais où veux-tu que je trouve du travail ? Il n'y a plus beaucoup d'emploi. Quand je percevais une indemnité d'invalidité, j'avais plus ou moins 900 euros comme cohabitante. Maintenant, par l'ONEM, j'ai plus que 500 euros. Je perds +/- 400 euros.*

### RENFORCER LA SECURITE SOCIALE

Pour garantir à toutes et tous une sécurité d'existence, un renforcement de la sécurité sociale est indispensable. En effet, la plupart des allocations de sécurité sociale sont inférieures aux seuils de pauvreté.

De plus, l'augmentation des conditions pour en bénéficier produit chaque année des milliers d'exclus des allocations de chômage ou des indemnités de maladie.

Depuis de nombreuses années nous dénonçons ces exclusions en matière de protection sociale qui conduisent un grand nombre d'allocataires sociaux à recourir aux aides des CPAS.

Il s'agit d'un glissement des solidarités structurelles fédérales vers le niveau local des communes, et ensuite, vers les familles ou les proches.

Les aides sociales devraient rester « limitées » pour réintégrer les bénéficiaires vers la sécurité sociale et non l'inverse.

### DES SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES A TOUS

Nous plaçons pour des services publics renforcés, accessibles à tous. Il faut inverser les tendances actuelles qui poussent un grand nombre de services à la population vers le marché.

L'accès à tous les services publics doit être garanti pour tous. Que ce soit en matière de soins de santé, de logement, de mobilité, de formation, de culture, d'accès aux biens communs tels que l'eau, la nature, les services administratifs, etc.

Toutes les participations financières des usagers doivent tenir compte des capacités financières de ceux-ci. Comme c'est le cas par exemple pour les loyers dans le logement social, où des réductions dans les transports en commun pour certaines catégories de la population.

*Des services publics accessibles à tous, les soins de santé sont de plus en plus inaccessibles pour les plus pauvres. Beaucoup de personnes et familles s'endettent durablement pour financer la part qui leur revient pour des interventions importantes ou des frais d'hospitalisation.*

*On peut aussi parler de l'accès à la justice, pour peu qu'on dépasse un plafond de revenu, on n'a plus droit à la défense en justice « gratuite », ancien « pro deo ». Sans compter les risques de devoir payer tous les frais si on est jugé « fautif ».*



### UNE VRAIE JUSTICE FISCALE

Une réelle volonté de lutter contre les fraudes fiscales et la participation de toutes les formes de richesses économiques pour le financement des solidarités et la protection du bien commun par les pouvoirs publics.

S'il est de plus en plus question de reposer la participation citoyenne dans les débats de société, dans les formes de représentations politiques, nous soulignons de manière permanente que l'absence des populations les plus pauvres dans ces débats.

Il semble bien que ce soit plus simple de s'acharner pour récupérer des arriérés d'impôts des travailleurs au statut d'isolé, plutôt que d'organiser une fiscalité qui prend en compte l'ensemble des revenus et de pénaliser diverses pratiques qui favorisent la fraude fiscale sur de très gros revenus perçus par certaines personnes.

*Comme de nombreux contribuables, P. connaît des périodes de travail coupées par du chômage partiel ou total ou des périodes de maladie couvertes à 60% du salaire. Dans ces cas, le précompte professionnel n'est pas retenu et entraîne une dette fiscale qu'il n'arrive pas à rembourser. D'année en année, celle-ci s'accumule. Pour ces personnes, il n'y a pas de possibilité de transaction pour supprimer une dette fiscale.*

### UN NOUVEAU PACTE SOCIAL

Les questions qui se posent de manière cruciale à nos sociétés en matière de réponse aux défis climatiques mais aussi de justice sociale, d'égalités, imposent l'élaboration d'un nouveau pacte de société. Celui-ci doit refuser les modèles qui reposent sur l'exploitation outrancière de l'humain et des ressources naturelles.

Extraits de notre plaidoyer

## POURQUOI SONT-ILS SI RICHES ?

La concentration de la richesse a encore augmenté en 2018. Les 26 personnes les plus riches détiennent autant d'argent que la moitié de la planète (1), soit 3.8 milliards de personnes.

Pourquoi, encore aujourd'hui, les pauvres sont-ils si pauvres ? Pourquoi les riches nous exploitent-ils ? Pourquoi on profite de nous ?

Ces inégalités sont le résultat de choix politiques. Qui aura les c\*\*\* pour faire ce changement ? Nous voulons que chacun ait un logement, qu'on nous respecte et dans les paroles et dans les actes, qu'on ait un travail, qu'on puisse se faire à manger tous les jours.

Si la richesse et l'accaparement étaient plus taxés, la plupart des gouvernements du monde auraient suffisamment de ressources pour financer tous les services publics.

En 2019, la pauvreté ne devrait plus exister. Nous sommes tous des êtres humains.

L'atelier Reflets

(1) Selon une étude d'Oxfam, janvier 2019





## UN CHEMIN DE CITOYENNETE...

**NOUS AVONS PARTICIPE A UN GROUPE FOCUS AVEC UNE CHERCHEUSE DE L'IWEPS<sup>1</sup> CETTE RENCONTRE EST L'ABOUTISSEMENT DE LONGS COMBATS POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE POINT DE VUE, VOIRE L'IMPOSER DANS L'EVALUATION DU PWLP<sup>2</sup>**

### POUR RAPPEL

Au départ de nos différents lieux de rassemblements, enracinés dans nos résistances quotidiennes à la misère, nous construisons ensemble une parole et une analyse collectives que nous essayons de mille manières de faire entendre pour un réel changement. Nous espérons que ces changements soient pris en compte avant de mettre en place de nouvelles législations en vue de garantir les besoins fondamentaux et une réelle sécurité d'existence pour tous. C'est l'ambition de notre plaidoyer.

Nous sommes par ailleurs engagés dans une autre démarche dans ce sens : au niveau de la Région Wallonne via l'évaluation du Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté (PWLP).

Pour rappel, en 2015, un Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté a vu le jour à l'initiative du Ministre-Président wallon de l'époque, Monsieur Magnette. Au moment de la rédaction de ce plan, il nous avait interpellés sur ce qu'on attendait de ce plan. Nous n'avions pas été entendus dans nos interpellations.

Nous avons réinterpellé les gouvernants lors de sa publication en exprimant nos inquiétudes car ce plan ne répondait pas aux préoccupations des plus pauvres, ni à une lutte structurelle contre la pauvreté. Il s'agissait seulement d'une mise en œuvre, sans budget, de mesures de gestion de la misère<sup>3</sup>

L'IWEPS, institut public wallon d'analyse, a été chargé par le Gouvernement d'évaluer le plan, et son aménagement, sous la charge des activations à l'emploi, avec le changement de majorité. Plusieurs associations de lutte contre la pauvreté sont associées au Comité d'encadrement d'évaluation de ce plan. Un délégué de notre Mouvement participe à ces différentes rencontres. Cette évaluation se base essentiellement sur des démarches académiques. Nous avons pu redire dans le cadre des rencontres d'évaluations, que le point de vue des plus pauvres, soit les bénéficiaires ou les victimes, dont la parole est absolument absente de tous les travaux,

doit être première pour évaluer au mieux l'impact de ces mesures.

### UNE RENCONTRE SUR LE LOGEMENT

Dans ce sens, ce 25 février, Madame Fonder, une chercheuse de l'IWEPS, chargée de l'évaluation d'une mesure sur le logement, a demandé à nous rencontrer. Une vingtaine de militants des différentes locales du Mouvement se sont mobilisés et rassemblés, pour donner leur point de vue sur « la protection du droit au logement par le paiement du loyer via le CPAS. »

Pendant plus de deux heures, nous avons échangé avec elle autour de cette thématique. Au départ de nos expériences, nous partageons nos points de vue sur une mesure qui a pour objectif de permettre un accès plus facile au logement privé, en garantissant au propriétaire que son loyer sera bien payé chaque mois.

C'est à partir d'un projet du CPAS de Namur de transformer cette mesure, qui fonctionne déjà dans de très nombreuses communes, mais qui reste liée à la décision permanente des locataires, en mesure non réversible, durant toute la durée du contrat, que l'évaluation est demandée. Une perte de droit en plus, et une protection des propriétaires en plus.

Il existe d'autres formes de législations, avec des appuis publics plus organisés, pour

garantir le paiement du loyer dans le locatif privé : par exemple, les Agences Immobilières Sociales. Et puis, il y a un déficit de l'investissement public dans le droit au logement, surtout dans cet organe particulièrement important et déficitaire en offre : le logement social. Il a le grand avantage sur tous les autres processus, d'offrir un coût locatif lié au revenu du locataire.

Que nous soyons au CPAS, au chômage, sur la Mutuelle, à la Vierge Noire, en gestion budgétaire ou sous administrateur de biens, ... nous avons souvent l'expérience que notre loyer est prélevé de notre revenu. Et nous souhaitons une réelle maîtrise, à la fois de notre rapport au propriétaire, et à la fois dans la gestion de nos trop maigres revenus. Or, tous ces modèles d'aides sont plutôt des humiliations, et des manières de nous culpabiliser d'une incapacité à gérer, avec, en même temps, le refus de constater que notre revenu ne permet pas de faire face aux besoins fondamentaux, et notamment le droit à un logement décent. Avec les charges, il mange plus de la moitié de nos ressources.

Nous avons pu échanger avec elle sur ce qu'évoquait pour nous l'accompagnement, ce qu'on a à gagner où à perdre avec pareilles mesures.

Deux heures de travail militant, particulièrement passionnant et que nous espérons rentable.



Réalisation de l'Atelier Terre 2018 du CEC LST Andenne asbl

<sup>1</sup> IWPEPS : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

<sup>2</sup> PWLP : Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

<sup>3</sup> [http://www.mouvement-lst.org/documents/2017-05\\_LST\\_EvaluationPlanWallonLuttePauvrete.pdf](http://www.mouvement-lst.org/documents/2017-05_LST_EvaluationPlanWallonLuttePauvrete.pdf)

## NOS DROITS

### PAYER 25 € PAR CHAMBRE EXCEDENTAIRE DANS LE LOGEMENT SOCIAL ?

#### LA REGLEMENTATION DU LOGEMENT SOCIAL EN WALLONIE A CONNU PLUSIEURS REFORMES SUCCESSIVES, NOTAMMENT EN 1999, 2007 ET 2013.

Il y a dès lors plusieurs morceaux de réglementation différents qui s'appliquent selon la date d'entrée en vigueur du contrat de bail, en particulier selon que le contrat a commencé avant ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2008, ou avant ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La durée des contrats des logements sociaux varie donc en fonction de la réglementation applicable. Actuellement le contrat d'un logement social est à durée déterminée (en principe de 9 ans), mais certains anciens contrats sont encore à durée indéterminée.

Depuis la réforme de la réglementation des logements sociaux en 1999, un surloyer de 25 € était imposé aux locataires qui occupaient un logement social comptant une ou plusieurs chambres excédentaires, c'est-à-dire que le logement comportait un nombre de chambres supérieur au nombre requis par la composition du ménage.

Des règles particulières existaient à l'égard du ménage locataire qui comptait une personne handicapée.

La réforme de 2007, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, a apporté certaines modifications, notamment l'application du surloyer de 25 € aux logements comptant au moins deux chambres excédentaires et pour autant que le ménage ne compte pas de personne handicapée, ce surloyer n'étant applicable qu'à partir seulement de la deuxième chambre excédentaire.

Désormais, si le locataire loue un logement non proportionné et pour autant que le ménage ne comporte pas de membre handicapé, le locataire paie, en plus du loyer, un supplément de :

- 25 € lorsque le logement dispose d'une chambre excédentaire,
- 60 € lorsque le logement dispose de deux chambres excédentaires,
- 100 € lorsque le logement dispose de trois chambres excédentaires,
- 150 € lorsque le logement dispose de quatre chambres excédentaires ou plus.



Cependant, ce surloyer n'est pas du lorsque le locataire est demandeur d'une mutation vers un logement proportionné et qu'il ne limite pas sa demande à une ou plusieurs sections de communes (pour rappel, la réglementation permet à un locataire de demander une mutation vers un autre logement, en limitant ou non les quartiers et/ou les communes où il désire déménager).

En 2014, la réglementation a encore changé, en prévoyant que ce surloyer pour chambre excédentaire devait s'appliquer aux locataires dont le contrat de bail avait commencé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cela avait pour conséquence de modifier le calcul du loyer avec effet rétroactif, et d'imposer à des locataires un surloyer pour un logement comptant des chambres excédentaires, alors que cette règle n'existait pas au moment où ils avaient accepté ce logement.

Le 10 décembre 2015, le Conseil d'Etat a annulé cette réglementation, pour violation du principe de sécurité juridique : le Gouvernement wallon était sanctionné parce qu'il avait changé les règles du jeu en cours de route, au détriment des locataires.

Attention : cette annulation du surloyer ne concerne pas tous les locataires. Seuls sont concernés les locataires d'un logement social conclu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Les autres locataires restent concernés par la réglementation du surloyer pour chambre(s) excédentaire(s).

En principe, depuis cet arrêt du Conseil d'Etat de décembre 2015, les sociétés de logement social se sont mises en ordre et ont remboursé les surloyers aux locataires qui étaient concernés. Certains locataires concernés n'ont pas été remboursés, lorsqu'ils étaient par ailleurs redevables d'arriérés de loyer, et à concurrence de cet arriéré.

Comment être sûr qu'on est concerné ? Il est important de prendre contact avec sa société de logement pour recevoir les précisions nécessaires sur le mode de calcul de son loyer.



**ÇA SE PASSE**

Atelier écriture

	Inter-journal		Concertation SLP		Le fil		
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
Avril	01	02	03	04	05	06	07
	08	09	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	Une délégation se rend au conseil communal de Namur				

Atelier famille

**Et surtout...**

**Les caves :** A Namur, les mardis 9 et le 23 avril. A Andenne, les mardis 2 et 30 avril. A Rochefort, le lundi 8 avril. A Fontaine, les vendredis 5 et 19 avril.

**L'ATELIER :** à Andenne les mardis et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve les samedis 6 et 20 avril 2019. **L'ATELIER REFLETS** les lundis après-midi. **L'ATELIER ÉCRITURE** vous donne rendez-vous à Namur le jeudi 4 avril 2019 à 13h.

**LES PERMANENCES :** vous accueillent le lundi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi matin à Jemelle.

**LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ** se voit tous les mercredis à Namur.

Nous sommes également tous les mercredis au Quartier des Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

# FLONFLONS ET TOURBILLONS

**Le 1<sup>er</sup> juin 2019 27 rue Pépin à Namur de 12h à 19h**

- Une fête.
- Une exposition.
- Un moment pour se rencontrer.
- Et pour voir des manèges qui tournent et détournent,
- Pour écouter des histoires qui embobinent,
- Pour vivre un studio photo qui ne manque pas d'air...

**Le CEC LST vous invite à sa fête foraine.  
Bienvenue à tous, petits et grands !**

**ANDENNE**

Mathéo a pointé le bout de son nez avec un peu d'avance le 25 mars chez Rita et Jean-François. Il est venu agrandir la petite famille après sa grande sœur Maeva ! Félicitations à la famille !

**NAMUR**

Une petite Adelaïde est venue agrandir la famille de Lydie Fourneau et David Sarre et Rosalie ce 1<sup>er</sup> avril 2019. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Ce 24 mars 2019, deux petites filles sont venues agrandir la famille de Séverine Camara- Henrot. Aminata et Rokia font le bonheur de ses frères et de ses sœurs. Bienvenue sur le chemin de la vie.

**« LA MAIN DANS LA MAIN »  
Le Quart Monde en mouvement**

**ONT PARTICIPE À CE NUMERO**

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises  
De Ciney-Marche-Jemelle : Chantal  
De Namur : Andrée, Cécile, Isabelle, Luc, Martin, Pauline, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi.

**NOS ADRESSES DE CONTACT**

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl – Tél. : 085/84.48.22  
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne  
andenne@mouvement-lst.org  
Cpte: **IBAN BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche – Tél. : 0486/333617  
Route de France, 5 - 5377 Baillonville  
ciney-marche@mouvement-lst.org  
Cpte : **IBAN BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois Rue de l'Esclopperie, 1,  
7040 Quévy-le-Grand  
Tél: 065/88.59.50 – 0486/334359  
hainaut@mouvement-lst.org  
Cpte: **IBAN BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12  
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur  
namur@mouvement-lst.org  
Cpte: **IBAN BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65  
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal  
tubize@mouvement-lst.org

**POUR PLUS D'INFORMATIONS  
RETROUVEZ-NOUS SUR :**  
[www.mouvement-lst.org](http://www.mouvement-lst.org)

**ABONNEMENT**

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an  
Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387  
De la Fédération Luttes Solidarités Travail  
Rue Pépin 64– 5000 Namur  
federation@mouvement-lst.org

**DONS**

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

**AVEC LE SOUTIEN**

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



**CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !**

[LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG](mailto:LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG)

# FLONFLONS ET TOURBILLONS Le 1er Juin 2019

27 rue Pépin à Namur de 12h à 19h !

**Le CEC-LST  
vous invite  
à sa fête foraine !**

Au programme :

Contes

Exposition

Studio photos

...



En collaboration avec



Avec le soutien de

